

litige suite à la vente d'une moto

Par **saturnae**, le **01/10/2010 à 09:00**

Bonjour,

j'ai acheté une moto TW 125 de 2003 début juillet dernier pour apprendre la moto. N'y parvenant pas, je l'ai remise en vente.

Je l'ai vendue 1000€ la semaine dernière. L'acheteur m'appelle récemment et me menace de procédures suite à un problème moteur. Apparemment, il y avait un mauvais réglage de soupape, ce qui a entraîné la perte d'huile, et en faisant une balade de 40 kms, il a donc serré le moteur et les réparations s'élèveraient à 1300€.

Je veux bien concevoir et qu'il soit prouvable que le problème de soupape soit antérieur à la vente mais je ne le savais pas. J'ai vendu une moto qui me paraissait saine et qui roulait.

Quels droits j'ai face à cette situation et qu'elle démarche je dois mener?

Il demande l'annulation de la vente, ce n'est pas tant le problème mais si je la reprend et que je la fait réparée pour la remettre en vente, qu'est-ce qui me garantit que le prochain acheteur ne me menacera pas pour un autre problème sur la moto, ça reste une moto de 7 ans et d'occasion...

Le cercle vicieux peut continuer indéfiniment....Comment puis-je être sûre de valider ma vente?

Quel défense, quel recours?